

ASSEMBLÉE NATIONALE5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1566

présenté par

Mme Frédérique Meunier, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Mme Keloua Hachi, Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire, M. Courbon, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, M. Proença et Mme Rouaux

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Formations supérieures et recherche universitaire	130 000 000	0	
Vie étudiante	0	0	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0	
Recherche spatiale	0	130 000 000	
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	
Recherche dual (civile et militaire)	0	0	
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	
TOTAUX	130 000 000	130 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés a pour objet de compenser totalement le coût des mesures annoncées par l'ancien ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas GUERINI en 2023. En effet, seules 50 % des mesures salariales ont été compensées en 2024 et de nouveau 50 % pour 2025.

La compensation, que partielle desdites mesures, annoncées par le précédent Gouvernement est un très mauvais signal pour les universités, les plaçant un peu plus en difficulté financièrement.

Depuis le passage aux Responsabilités et Compétences élargies (RCE), c'est la première fois que des mesures salariales applicables à l'ensemble de la fonction publique ne seront que partiellement consolidées en loi de finances sur le programme 150.

Cela traduit, une obligation de financement supplémentaire, pour les universités, a minima, de 130 millions d'euros par an, soit par prélèvements sur leurs fonds de roulement, soit par réductions de leurs campagnes d'emplois.

Ces 130 millions d'euros représentent en équivalence l'absence de 1500 emplois de maitres de conférences. Cette situation a déjà des conséquences sur leurs missions de formation, de recherche et d'innovation ainsi que sur leur capacité à investir et à mettre en œuvre les projets de

décarbonation souhaités par le Président de la République. En effet, une trentaine d'universités pourraient être en déficit à la fin de l'année 2024, plus d'une soixantaine en 2025.

Afin d'être recevable, cet amendement est ainsi gagé :

- il renforce de 130 millions, en AE et en CP, le programme « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'action 15 – Pilotage et support du programme 150.

- il prélève 25 millions, en AE et CP, à l'action n° 1 « Développement de la technologie spatiale au service de la science » ;

25 millions, en AE et CP, à l'action n° 2 « Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre » ;

80 millions, en AE et CP, à l'action 04 – « Maîtrise de l'accès à l'espace » du programme 193 « Recherche spatiale » du programme 193.

Cet amendement est issu d'échanges avec France Universités.